

Département de l'Isère
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de La Rivière

Rapport de présentation

Pièce n° 1

Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christophe Séraudie, architecte
Grégory Agnello (Evinerude), consultant en environnement

13 - Formes architecturales et urbaines

La caractéristique commune des zones de type U et NA (au POS actuel) est de pouvoir accueillir, au delà de l'habitat, des activités non nuisantes en rapport avec l'habitat (artisanat, commerces, services) et des équipements publics même si leur vocation principale reste l'accueil de nouveaux logements. Dans les secteurs NC (à vocation agricole), nous trouvons aussi de l'habitat (dispersé) et plus particulièrement des fermes. Dans le secteur ND (espace naturel), il subsiste quelques bâtiments anciens dont la vocation de logements étaient certainement en lien avec l'exploitation des terres situées à proximité.

A chaque typologie fonctionnelle (habitat, ferme, commerce, service, artisanat, équipement public) est souvent attachée une «forme architecturale et urbaine», c'est à dire une morphologie de bâtiment en relation étroite avec son environnement proche à travers son implantation, son orientation, sa prise en compte de la topologie du lieu, son dialogue avec l'espace public. De plus, ces formes architecturales et urbaines prennent sens à travers deux grandes périodes historiques : l'avant seconde guerre mondiale où l'économie de moyens était de mise et l'après guerre où l'avènement de l'automobile et des réseaux a permis une autonomisation des individus et donc du logement. Dans le premier cas, cela amène souvent au regroupement pour préserver les terres agricoles, ou bien autour d'un puits, ou de commerces où l'on va à pied, etc. On profite d'un mur mitoyen pour s'y adosser, on se protège des vents et l'on fait face au sud. Dans le second cas, les moyens paraissent illimités, que ce soit pour amener des réseaux à l'autre bout des communes ou réaliser des terrassements dantesques, souvent disproportionnés par rapport au bâtiment accueilli. On privilégie les vues au détriment de l'orientation, l'énergie n'étant pas onéreuse.

La prise de conscience récente (début 2000 en ce qui concerne l'urbanisme à travers la loi SRU initiatrice d'un renouveau urbain) que les ressources sont «finies», nous amène à nous interroger, en particulier, sur les formes architecturales et urbaines à adopter pour l'avenir, mélange entre des aspirations individuelles (si ce n'est individualistes), un projet collectif (qui doit transcrire localement les grands enjeux actuels de notre société) et in fine une économie de moyens vitale dans un monde économique chahuté.

Nous parcourons ainsi, dans ce chapitre, différentes formes architecturales et urbaines caractérisées et nous faisons un point sur les notions de compacité (densité chiffrée ou vécue).

Un étalement perceptible

La commune de La Rivière est bâtie sur la partie plaine de l'Isère, la partie montagne étant trop abrupte pour voir se développer une urbanisation accompagnée d'activités. A cet endroit la plaine «remonte» légèrement en piémont permettant ainsi de s'éloigner des risques d'inondabilité.

Sur la photo aérienne, on remarquera que le vieux village s'est organisé de façon compacte en inscrivant les bâtiments au plus proche des rues. Les bâtiments se protègent aussi des vents du nord et s'articulent entre eux (habitations et locaux à destination agricole) pour former des cours, espaces de vie et de rencontres. Par la suite, et malgré une volonté certaine d'optimiser les implantations, des lotissements sont venus s'étendre sur les terres agricoles périphériques. Pour accueillir le même nombre d'habitants, il n'est pas rare aujourd'hui d'avoir besoin de 2 à 5 fois plus de foncier.

Suite à ce constat, un travail d'études doit être mené pour optimiser encore l'implantation des nouvelles constructions tout en tenant compte des attentes contemporaines en terme d'ensoleillement, de vues, d'intimité, mais aussi de proximité aux équipements publics et services et de moindre entretien.



L'habitat ancien

- Petites maisons de village accolées, grands corps de ferme reconvertis en multiples logements, le bâti traditionnel est caractérisé par des formes simples (rectangle), une volumétrie parfois imposante (R+2) et une implantation, très souvent, en limite de propriétés ou d'espaces publics (pignon ou façade permettant de créer en creux une rue, une place, une cour, un jardinet).
- L'implantation dans la pente et l'orientation sont pensées dans un esprit d'économie de moyens.
- L'écriture architecturale sobre et simple, utilise les matériaux locaux.



Maisons de village, une forme ancienne de groupement de l'habitat



Ancien bâtiment (maison et carrosserie) accueillant aujourd'hui plusieurs logements indépendants

Une grande maison bourgeoise dont l'évolution pourrait aussi amener au découpage en plusieurs logements



Un ancien groupement bâti (maison et grange) avec une évolution des volumes et des façades



Une ancienne scierie, un autre type de bâtiment d'activités en cours de reconversion



L'habitat récent

- A La Rivière, l'habitat récent prend plusieurs formes : la maison individuelle au milieu de sa parcelle, les maisons groupées (le plus souvent jumelées) qui tentent de rappeler la maison de village et le petit collectif.
- Les maisons individuelles au milieu de leurs parcelles sont conçues comme des objets autonomes ; leurs rattachements aux réseaux sont imaginés d'un point de vue technique sans grande qualité spatiale (peu de structuration de l'espace, peu de points de rencontres, peu de cheminements piétons, des terrassements hors normes).
- Les maisons groupées permettent d'optimiser le foncier à travers leur mitoyenneté et aussi leur mise en limite de l'espace public. Si l'architecture n'est pas forcément leur point fort, leur implantation permet de créer un effet de rue en créant une petite cour d'arrivée (lieu de stationnement des véhicules) du côté espace public et des jardins à l'opposé des maisons qui favorisent l'intimité.
- L'opération «cœur de bourg» a permis la réalisation de petits collectifs intégrés au centre-village. En pied d'immeuble, des locaux d'activités sont même possibles donnant directement sur l'espace public. Un parc public entoure les bâtiments permettant de créer un espace de respiration, de rencontre et de convivialité.
- En complément, on peut noter que l'écriture architecturale faisant appel aux styles néo-régionaux est souvent plus banalisante que créatrice de diversité.



Des maisons individuelles qui s'installent au milieu des terres agricoles de la plaine



Des maisons jumelées dans un lotissement organisé qui optimise déjà le foncier

Un logement collectif récent dans la volumétrie d'une ancienne ferme agricole



Une maison individuelle contemporaine qui opère une mutation vers des nouveaux modes constructifs



Les fermes agricoles

- Qu'elles soient installées au milieu de leurs terres agricoles, rattrapées par l'urbanisation ou transformées en logements, les fermes sont généralement constituées de plusieurs corps de bâtiments articulés autour d'une cour en lien direct avec l'espace public.
- Les différents bâtiments, d'une volumétrie simple, sont d'une dimension conséquente en regard avec l'activité agricole (granges, étables ...) et la structure familiale (2 à 3 générations sous le même toit).



Une ferme au milieu de ses terres



Une ferme en activités en plein centre-village

Un bâtiment d'activités, dans la plaine, très visible au bord de la départementale



Le restaurant multi-services, intégré au centre-village, en relation avec son environnement bâti (séchoir/abri/four à pain) et naturel (torrent) qui accueille en complément des salles de réunions et un bureau associatif



Les autres activités

- Malheureusement il y a peu d'exemples sur la commune de La Rivière. Mais il y a un grand écart entre le bâtiment industriel de bord de départementale qui devrait être accessible, mais pas forcément visible et le restaurant multi-services qui mériterait d'être perçu de loin car véritable lieu de vie communal.

Les équipements publics

Un point spécifique sur les équipements publics est réalisé au chapitre «Les équipements et les espaces publics».

Toutefois, en terme de forme urbaine, l'équipement public se distingue particulièrement de l'habitat. Sa dimension, sa fonction, l'image publique qu'il renvoie, ont un impact sur son architecture et sur son articulation avec l'espace public (besoin en stationnement ...).



La mairie avec un logement à l'étage dont le parvis et l'articulation à l'espace public pourrait être améliorés



Une école récente avec une cour paysagère qui ouvre sur les terres agricoles

Une salle des fêtes bien placée au sein de l'espace urbain, mais dont la relation aux espaces publics doit être requalifiée





Le village

15 à 25 logements à l'hectare
Les maisons de village, formes urbaines construites en limite de voiries et de propriétés, créent en creux l'espace public de rues et de places comme autant de lieux de rencontres, d'échanges et de respiration.



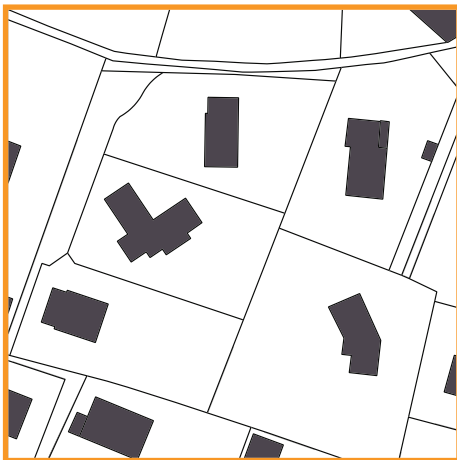
Le Lignet

10 à 20 logements à l'hectare
Une imbrication forte de corps de bâtiments comme des grosses fermes qui se seraient développées sur les 4 côtés.
Un potentiel de logements en rénovation.

La compacité comme nécessité

La prise de conscience de la nécessité d'une économie du territoire, opérée depuis une quinzaine d'années, s'est traduite par de nombreuses lois et doit maintenant être traduite en faits. Il est donc vital de s'intéresser à la construction des villages et des villes, non pas comme l'assemblage subit d'objets architecturaux hétéroclites, mais bien comme la construction de lieux de vie à travers une réflexion sur les formes architecturales et urbaines en tant qu'éléments générateurs du vivre ensemble.

carrés de 1 hectare (100 m x 100 m)



Une juxtaposition de petites opérations

Quelques logements à l'hectare
Beaucoup de voies de desserte pour quelques habitations et souvent en impasses. L'éloignement des maisons facilite-t-elle l'intimité ?



Un lotissement structuré

Une quinzaine de logements à l'hectare
Une volonté d'optimiser les implantations et les dessertes dont l'image reste toutefois assez routière avec une façade sur rue faite de garages et de places de stationnement.

Le lotissement : un modèle à faire évoluer

Au delà de sa consommation foncière, le lotissement donne trop souvent à percevoir des espaces de faibles qualités : voie principale «routière» bordée d'essences végétales monospécifiques, entrée fonctionnaliste (local poubelles, boîtes aux lettres, panneaux de signalisation ...), intégration avortée à l'espace public préexistant. Sans remettre en cause un désir de maisons individuelles, les nouvelles émergences urbaines devront évoluer vers plus de qualité d'usages et d'ambiances.

carrés de 1 hectare (100 m x 100 m)



Une implantation en limites qui n'empêche pas les ouvertures visuelles (effets de cour, etc.)



Un ensemble hétéroclite de «mobilier urbain»



Un traitement «d'effacement» des limites entre espaces privés et espaces publics



Une route entre haies de thuyas et haies artificielles



De la difficulté de rendre accessible un ancien logement (la rampe se développe depuis l'arrière du bâtiment)

Difficile transformation





Une entrée de lotissements



Seuls les noms des impasses permettent de conserver des traces du passé : impasse des cerisiers, impasse des mûriers, impasse des noyers, impasse des pommiers ... pour signifier que les lotissements ont fait table rase des vergers



Le délicat choix des couleurs d'enduit



Une reconversion inattendue d'un préau en chaufferie bois



Un bassin qui se mire dans le miroir ?

L'apparition du bois

